

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Publié le : 15/12/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie ETEVENARD.

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

**Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles -  
Troisième session exceptionnelle 2022 (Subventions inférieures à 23 000 €)**

**Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Contributions manifestations artistiques et culturelles – 3 <sup>ème</sup> session 2022 »	Montant prévu au budget 2022 : 130 030 € Montant de l'opération : 6 300 €

**Résumé :**

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention à l'association culturelle Pagnozoo au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, traitée à titre exceptionnel en fin d'exercice 2022.

Il est proposé d'accorder une subvention à l'association pour son projet « Un Noël au Haras » pour un montant total de 6 300 €.

**I. Présentation du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles**

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement et à l'effervescence du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de haute qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques,
- favoriser une offre artistique et culturelle de proximité sur tout le territoire du Grand Besançon, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à cette offre, accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

**II. Proposition de subvention à l'association Pagnozoo pour l'événement « Un Noël au Haras » :**

La compagnie de cirque équestre Pagnozoo, installée au Haras à Besançon, proposera pour les vacances de Noël, du 17 décembre 2022 au 1er janvier 2023, une nouvelle édition de son événement « Un Noël au Haras ». Pour rappel, GBM a soutenu l'édition 2021 à hauteur de 5 000 €.

Lors de l'édition des vacances de Noël 2022 elle présentera un spectacle de cirque équestre créé pour l'occasion : *Les étalons de Noël*, d'une durée d'une heure. Les dernières répétitions de ce spectacle se dérouleront en amont, en novembre et décembre.

12 représentations seront proposées en fin d'après-midi (17h30) au grand public sur la période, à des tarifs accessibles. Des représentations scolaires entre le 12 et le 16 décembre auront lieu également, à la fin desquelles la compagnie prévoit un tour de piste et une rencontre avec l'équipe artistique.

Une exposition sur la vie des Pagnozoo et des visites-découvertes du Haras (écuries, chevaux) seront aussi proposées au grand public et aux scolaires.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 79 480 €. L'association a sollicité Grand Besançon Métropole à hauteur de 6 300€, ainsi que la Ville de Besançon pour le même montant, le Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 5 000 €, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 5 000 € et la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes (SPEDIDAM) à hauteur de 2 200 €. La billetterie est estimée à environ 40 000 €.

Cette demande fait suite à un dépôt initial par l'association en avril 2022 dans le cadre de la 2<sup>e</sup> session du Fonds d'aide aux manifestations de GBM pour un évènement estival, finalement annulé et reporté à l'hiver. Son traitement dans le cadre d'une 3<sup>e</sup> session exceptionnelle permet de garantir la tenue de l'évènement dans le contexte particulier de son report.

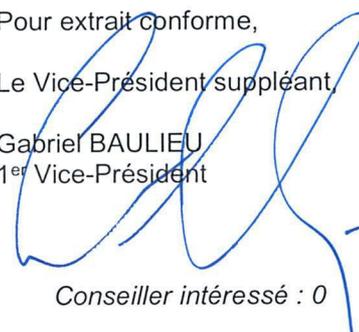
Il est ainsi proposé d'apporter une subvention, à l'association Pagnozoo de 6 300 €, au titre du Fonds d'Aide aux Manifestations de Grand Besançon Métropole, pour mettre en œuvre l'évènement « Un Noël au Haras ».

**A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'association Pagnozoo, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour une troisième session exceptionnelle 2022.**



La secrétaire de séance,  
Marie ETEVENARD  
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 32*

*Contre : 0*

*Abstention\* : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*